



FORMATION SECURITE PIETON NON ACCOMPAGNE

Durée : 02H00 examen inclus

Objectifs

- Connaître et maîtriser les risques de sécurité aéroportuaire sur l'aire de mouvement afin d'appliquer les règles et bonnes pratiques en matière de sécurité sur les aéroports de Paris,
- Former sur les règles essentielles de sécurité sur l'aire de mouvement préalablement à tout en autonome à cette zone.

Programme de formation

Objectifs de la formation:

- Connaître les règlements applicables et les différents acteurs de l'aire de mouvement (arrêtés préfectoraux, mesures particulières d'application, consignes d'exploitation ADP, agent de la DSAC, GTA, Flyco, CSA,...).
- Se repérer sur l'aéroport (Coté piste, secteurs fonctionnels TRA, MAN, VCA, route de service, ZEC, cheminement piéton).
- Connaître les règles spécifiques de circulations sur le secteur TRA (Gilet jaune, TCA, traversée VCA, FOD, sécurité incendie condition météoLVP ...).
- Connaître les règles spécifiques de circulation sur le MAN.
- Présenter les principaux risques liés à l'exploitation aéroportuaire (souffle, etc...).
- Présenter les principaux risques spécifiques à la plateforme.
- Savoir circuler à pied en Zone d'Evolution Contrôlée ZEC (Règle d'entrée en ZEC, périmètre sécurité incendie / collision zone d'évolution passerelle...).

Public - pédagogie

Public / Pré requis : Toute personne devant obtenir le titre de circulation aéroportuaire*avec le TRA & MAN, travaillant et se déplaçant dans la Zone de Sureté à Accès Réglementé (ZSAR / PCZSAR) sur les aéroports parisiens.

Prérequis : Bonne maîtrise du français parlé et écrit, titulaire ou dans l'attente d'un TCA* ayant le secteur fonctionnel TRA.

Equipement obligatoire : Aucun

Pédagogie / modalité d'évaluation :

Cette formation alterne exposés réglementaire, partage d'expériences et conseils. Validation des acquis par un QCM, note minimale de 16/20 soit 80% de taux de réussite

Validité: 2 ans.

- Comprendre les notions relatives aux facteurs humains.
- Comprendre les rôles et enjeux d'un Système de Gestion de la Sécurité (notification des événements de sécurité, amélioration continue...).
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence.

Règles de sécurité:

- Circulation sur les aires de trafic et de réglementation.
- Risque encourus sur les aires de trafic.
- La Co activité en ZEC, sur le PSA, PSC, PSI.
- Notification obligatoire des incidents.
- Procédures d'urgence.

A022Z00003 02 Version du 28/04/2023